

## DÉLIBÉRATION N° 2021-09 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Attribution du marché d'inventaire et de remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu la délibération n° 2018-08 du conseil d'administration du 13 juillet 2018 relative à la commission consultative des marchés ;

Vu l'avis n° 2021-02 de la commission consultative des marchés en date du 11 mai 2021 ;

#### **Article 1**

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 1 « Région Auvergne-Rhône-Alpes » aux sociétés

- Infranéo structure et réhabilitation
- Groupement conjoint Société d'instrument et traitement essais sur site (mandataire) – Sixense Engineering
- Groupement conjoint Diades (mandataire) – SAS IOA

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

#### **Article 2**

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 2 « Région Bourgogne franche-Comté » aux sociétés

- Infranéo structure et réhabilitation
- Ginger CEBTP
- PMM SAS

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

### Article 3

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 2 « Région Bretagne » à la société

- APAVE

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

### Article 4

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 4 « Région Centre Val de Loire » aux sociétés

- Infranéo structure et réhabilitation
- Groupement Antea (mandataire) – GC Ingenierie

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

### Article 5

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 5 « Région Corse » à la société

- Groupement conjoint OTCE Infra (mandataire) – GC Ingenierie

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

### Article 6

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 6 « Région Hauts de France » aux sociétés

- Ginger CEBTP
- Sixense Engineering
- Groupement conjoint ADISS SARL (mandataire) – DEGIS – EDIS – THEOREMS

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

### Article 7

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 7 « Région Ile de France » à la société

- APAVE

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

### Article 8

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 8 « Région Normandie » aux sociétés

- Ginger CEBTP
- Apave

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

### Article 9

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 9 « Région Grand Est » aux sociétés

- Ginger CEBTP
- APAVE

- Société d'instrument et traitement essais sur site
- PMM SAS

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

#### **Article 10**

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 10 « Région Nouvelle Aquitaine » aux sociétés

- Infranéo structure et réhabilitation
- Société d'instrument et traitement essais sur site
- Groupement conjoint Acogec (mandataire) – Immergis SAS

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

#### **Article 11**

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 11 « Région Occitanie » aux sociétés

- APAVE
- Infranéo structure et réhabilitation
- Socotec Infrastructure
- Groupement conjoint SEDOA SARL (mandataire) – Sixense Engineering – Getec SO - Société d'instrument et traitement essais sur site

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

#### **Article 12**

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 12 « Région Pays de loire » à la société

- Sixense ENGINEERING

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

#### **Article 13**

Le marché ayant pour objet l'inventaire et la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités locales éligibles : Recensement et visites de reconnaissance est attribué pour son lot 13 « Région Provence Alpes Côte d'Azur » à la société

- Groupement conjoint Sixense Engineering (mandataire) – Diades

pour une durée de 36 mois et sans montant minimum et maximum.

#### **Article 14**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré par consultation écrite adressée aux membres du conseil d'administration, le 19 mai 2021.*

La présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Jarrot